

Strasbourg, le 24 octobre 2024

La Ville de Strasbourg dénonce l'installation d'un cirque sans autorisation dans le quartier des Poteries

La Ville de Strasbourg a constaté l'installation d'un cirque qui occupe actuellement un espace public situé entre le square Fritz Stephan et la rue Cerf Berr, juste à côté du magasin Intersport, sans autorisation.

La Ville de Strasbourg a déposé plainte pour occupation illégale du domaine public et prendra toutes les mesures possibles pour assurer l'égalité de traitement des acteurs occupant l'espace public ainsi que pour faire respecter son engagement en faveur de la cause animale.

Depuis 2017, la Ville de Strasbourg s'est positionnée contre l'exploitation d'animaux sauvages dans des spectacles de cirques et déplore que cette pratique dépassée puisse perdurer légalement jusqu'en 2028.

